Bonneuil-sur-Marne : 1 an après l’accusation de bavure policière par le jeune Ilies, le policier est mis hors de cause par l’IGPN et le parquet de Créteil

21/07/2021 à 19h27



21/07/2021

Ilies, un jeune de 19 ans, lui reprochait une interpellation très musclée en marge de tirs de mortiers contre la police dans la nuit du 13 au 14 juillet 2020. L’IGPN et le parquet de Créteil viennent tous deux de classer la procédure sans suite.

Le policier a agi « en état de légitime défense ». Le parquet de Créteil est très clair. Il vient de classer sans suite la procédure mettant en cause un fonctionnaire de police par Ilies, 19 ans, suite à son arrestation très musclée dans la nuit du 13 au 14 juillet 2020. Le jeune homme s’était retrouvé avec un bras cassé et des points de suture à l’arcade sourcilière.

L’Inspection générale de la police nationale (IGPN), contre

qui le jeune homme avait déposé plainte, était arrivée aux mêmes conclusions en mai à la suite de ses investigations et auditions, selon l'AFP qui révèle les suites de cette affaire.

Il avait tenté de s'échapper

Face à cet « attroupement armé », les fonctionnaires avaient « poursuivi à pied deux d'entre eux, dont Ilies, jusque dans le hall. Là, le mis en cause s'est retourné et a tenté de s'échapper. Mais le policier est parvenu à le maîtriser, non sans mal. »

[…]

Le Parisien

09/08/2020

Ilies, 18 ans, dénonce une bavure policière, les forces de l'ordre démentent



TEMOIGNAGE - Ilies, 18 ans, résidant à Bonneuil-sur-Marne (Val-de-Marne), affirme avoir été tabassé par la police tandis qu'il se rendait chez un ami le 13 juillet. Ce que les forces de l'ordre contestent.

La rédaction de LCI - Publié le 9 août 2020 à 16h34

2020 – TF1
LCI